

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Lebrasseur

<https://www.cadre21.org/membres/6c48fd68f188228600e9f595>

Date d'obtention : 2024-04-15 13:34:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais consulter les images dans un cellulaire pouvant correspondre à de la pornographie juvénile.
Intervenir en conformité avec mon code de déontologie.

Si la situation est extérieure à l'école je ne peux pas intervenir selon le protocole sexto car aucune info ne nous indique qu'il y a des répercussions à l'école.

Si c'est un acte malveillant il faut éviter de questionner et quand même confisquer le cellulaire afin d'éviter la propagation d'images et assurer l'intégrité physique et psychologique des jeunes. Ce seront les policiers qui prendront en charge.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De savoir comment bien intervenir, quelles actions faire et ne pas faire. Ne pas demander à voir quoi que ce soit...et suite un protocole clair. Avoir une meilleure posture d'intervention éducative.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas passer de commentaires qui pourraient porter préjudices, ne pas demander de voir...et suivre les étapes du protocole.